

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Association « label ville internet » – désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal**

Séance du 23 juin 2022

Convocation du 17 juin 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 juin 2022

**OBJET : Association « label ville internet » – désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu sa délibération du 25 mai 2010 relative à l'adhésion à l'association « Label ville internet »,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant un délégué au sein de l'association « Label ville Internet »

Considérant que pour la bonne administration des affaires de la commune, il y a lieu de désigner un nouveau représentant du conseil municipal au sein de l'association « Label ville internet »,

Vu les statuts de l'association « Label ville internet »,

Vu la candidature de MM. Philippe Tastes, Numa Isnard,

Après avoir procédé au vote, (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ne participent pas au vote)

- nombre de votants : 26
- votes blancs : 0
- suffrages exprimés : 26
  - o M. Philippe Tastes : 24 voix
  - o M. Numa Isnard : 2 voix

DESIGNE M. Philippe Tastes en qualité de représentant du conseil municipal au sein de l'association « Label ville internet ».

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

